



Résumé du document GEF/ME/C.32/2

**Évaluation conjointe du Programme de microfinancements
Version abrégée**

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/ME/C.32/2 intitulé *Évaluation conjointe du Programme de microfinancements – Version abrégée* et le document GEF/ME/C.32/3, *Réponse de la direction à l'évaluation conjointe du Programme de microfinancements*, le Conseil prend note des conclusions et des recommandations, et demande au comité directeur du Programme de microfinancements de donner suite aux recommandations, en cherchant à :

- 1) proposer un niveau de coût de gestion fondé sur les services dispensés et l'efficacité par rapport aux coûts plutôt que sur un pourcentage arbitraire ;
- 2) engager un processus en vue de modifier le système de gestion centrale du Programme de microfinancements pour l'adapter à la nouvelle phase de croissance et tenir compte des risques liés à une complexité croissante ;
- 3) renforcer le contrôle des programmes nationaux ;
- 4) développer encore les activités de suivi-évaluation ;
- 5) proposer une révision des critères en vigueur pour l'accès aux ressources du Programme de microfinancements afin que celui-ci reste efficace par rapport à son coût ; et,
- 6) définir une politique de reclassement des bénéficiaires des programmes nationaux du Programme de microfinancements qui tienne compte des risques pesant sur les réalisations du FEM et sur leur efficacité par rapport à leur coût, en particulier dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés.

RESUME ANALYTIQUE

1. À sa réunion de juin 2006, le Conseil a demandé au Bureau de l'évaluation de procéder à une évaluation indépendante du Programme de microfinancements. Ce dernier a sollicité le concours du Bureau de l'évaluation du PNUD. Ce rapport présente les principales conclusions et recommandations résultant de cette évaluation. Le rapport complet fait l'objet du document d'information portant la cote GEF/ME/C.32/Inf.1.

2. L'évaluation avait principalement pour objet d'apprécier l'utilité des résultats du Programme de microfinancements au regard du FEM, des priorités nationales et des priorités environnementales. Elle devait par ailleurs évaluer la capacité de ce programme à avoir des effets bénéfiques sur l'environnement mondial et à rallier les groupes de proximité et les ONG à son action, un aspect essentiel pour ses résultats et les systèmes de suivi et d'évaluation.

3. L'évaluation comprend des conclusions ex post, ainsi qu'une analyse ex ante de la politique de reclassement des bénéficiaires du Programme de microfinancements. Cette analyse a été entreprise à la demande du Conseil du FEM à sa réunion de juin 2007. Des données qualitatives et quantitatives ont été réunies au moyen de recherches dans les dossiers et les études publiées, d'études de cas sur les programmes nationaux, de l'examen de certains projets, d'entretiens avec de très nombreux intervenants et d'une enquête en ligne. Il en ressort 12 conclusions :

- 1) le Programme de microfinancements a sur l'environnement mondial des retombées légèrement meilleures que celles des projets de moyenne et grande envergure et il est bien plus efficace que ces deux catégories de projets pour ce qui est de maintenir ces effets dans le temps.
- 2) Il a contribué à de nombreuses réformes institutionnelles et au recentrage des politiques publiques dans les pays bénéficiaires pour s'attaquer à des problèmes environnementaux à caractère mondial.
- 3) Le Programme de microfinancements a eu des effets bénéfiques directs sur l'environnement de la planète tout en favorisant les moyens de subsistance des populations locales.
- 4) Il a opéré une réorientation majeure de son action en direction des besoins des pauvres.
- 5) Les programmes nationaux relevant du Programme de microfinancements, en particulier les plus anciens, contribuent à promouvoir les objectifs recherchés par le FEM.
- 6) Tous les programmes nationaux examinés ont des échanges avec d'autres projets du FEM.
- 7) L'action du Programme de microfinancements en matière de partage des connaissances est globalement satisfaisante.
- 8) En dépit de progrès majeurs, le suivi et l'évaluation pourraient encore être améliorés.
- 9) Le Programme de microfinancements constitue pour le FEM un outil efficace par rapport à son coût, lui permettant d'avoir des effets positifs sur l'environnement mondial par l'entremise des ONG et des organisations de proximité.
- 10) Le reclassement automatique des bénéficiaires des programmes nationaux de plus de huit ans risque de réduire l'efficacité économique globale du portefeuille de projets du FEM.
- 11) Les programmes nationaux relevant du Programme de microfinancements ont une efficacité maximale par rapport à leur coût, avec des dépenses annuelles de l'ordre de 1 à 1,1 million de dollars.

- 12) L'augmentation des dotations du FEM au Programme de microfinancements pendant la phase opérationnelle 3 lui a permis d'être plus efficace par rapport à son coût que pendant les phases 1 et 2.
4. Ces conclusions qui sont fondées sur les analyses et les éléments d'information présentés dans la version intégrale du rapport d'évaluation autorisent six recommandations, comme suit :
- 1) Le niveau du coût de gestion devrait être établi sur la base des services dispensés et de l'efficacité par rapport aux coûts plutôt que sur un pourcentage arbitraire.
 - 2) Un processus doit être engagé en vue de modifier le système de gestion centrale du Programme de microfinancements pour l'adapter à la nouvelle phase de croissance et tenir compte des risques liés à une complexité croissante.
 - 3) Il y a lieu de renforcer le contrôle des programmes nationaux.
 - 4) Le travail de suivi-évaluation doit encore être renforcé.
 - 5) Les critères en vigueur pour l'accès aux ressources du Programme de microfinancements doivent être révisés pour que celui-ci reste efficace par rapport à son coût.
 - 6) La politique de reclassement des bénéficiaires des programmes nationaux du Programme de microfinancements doit être révisée en vue de FEM-5 pour tenir compte des risques pesant sur les réalisations du FEM et sur leur efficacité par rapport à leur coût, en particulier dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés.